

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ARMOU du 5 Mars 2024

Le 5 Mars 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ARMOU s'est réuni en mairie, en séance ordinaire sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 26 Février 2024 et transmise *par voie électronique* le 26 Février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : Mmes Carine SEPS, Odile BRITIS-BETBEDER, Elsa PAYRI-CHINANOU, Danièle JOUANCASTAY, Michèle PUCHOUAU, Magali LARBANES, Mrs Olivier LAULHE, Nicolas CASTAGNET, Romain CARRUESCO, Jérôme RAMOND, Denis DURANCET.

Absents excusés : MM. Dominique KLEBER-LAVIGNE (Pouvoir donné à Nicolas CASTAGNET), Laurent KELLER (Pouvoir donné à Olivier LAULHE).

Secrétaire de séance : Nicolas CASTAGNET

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Convention participation Presbytère Serres Castet ;
- Foyer Salle des Fêtes ;
- Voirie 2024 ;
- Divers :

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 Janvier 2024.

1- Délibération n° 2024-0503-1 : Administration générale

Participation aux frais d'entretien et de rénovation presbytère de Serres-Castet

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le presbytère de SERRES-CASTET accueille le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs. Font partie de cette paroisse les communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS, SAINT-ARMOU et SERRES-CASTET.

La Commune de SERRES-CASTET a d'importants travaux d'entretien et de rénovation à faire au presbytère, et demande aux communes de la paroisse qui n'ont pas la charge de l'hébergement de M. le Curé, une participation financière. Une réponse ministérielle de 1980 précisant qu' « aucune disposition légale n'interdit aux communes de participer aux frais d'entretien et de réparation du presbytère appartenant à l'une d'entre elles et loué au prêtre desservant les paroisses situées sur le territoire de ces communes ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

Considérant que les Communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS et SAINT-ARMOU n'ont pas la charge d'entretien et de réparation du presbytère puisque M. le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs est depuis des temps immémoriaux logé à SERRES-CASTET.

DÉCIDE de participer financièrement aux frais d'entretien et de rénovation du presbytère de SERRES-CASTET, la participation demandée par la Commune de SERRES-CASTET étant de 0.89 € par habitant et par an.

AUTORISE le Maire à signer la convention qui fixe les modalités de cette participation

Foyer salle des Fêtes

Point sur la fin des travaux de la salle et du foyer. La levée des réserves a été faite vis-à-vis du peintre.

Voirie 2024

Présentation des travaux à mener pour 2024, certains seront soumis à chiffrage.
Concernant le montant des travaux qu'il sera possible de financer : reconduction sur la base des dépenses 2023 : 31 000 € en Investissement et 19 000 € en Fonctionnement.

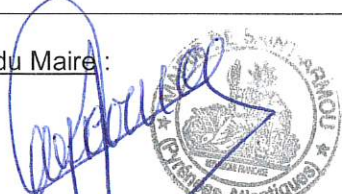

Divers

- **Salle des fêtes/Foyer** : Tour de garde pour les états de lieux lors des locations.
- **Festival Bossa Flor** : Discussion sur le concert
- **4 Lots** : Discussion

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 1

Liste des membres présents :

Frédéric CAYRAFOURCQ, Carine SEPS, Elsa PAYRI-CHINANOU, Odile BRITIS-BETBEDER, Michèle PUCHOUAU, Danièle JOUANCASTAY, Magali LARBANES, Mrs Olivier LAULHE, Nicolas CASTAGNET, Romain CARRUESCO, Jérôme RAMOND, Denis DURANCET.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--